



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



AVANT

APRÈS

LA DÉGRADATION DE LA NATURE COÛTE CHER !

Pour l'environnement

- ✓ Atteintes à la biodiversité, aux espèces animales et végétales, et à la santé publique
- ✓ Pollutions de l'air, de l'eau et des sols
- ✓ Risques d'incendies accrus
- ✓ Risques sanitaires

Pour la commune

- ✓ Enlèvement d'une zone = environ 200€/m³ de déchets
- ✓ Mobilisation de plusieurs agents
- ✓ Exposition à des risques sanitaires

Pour l'auteur

- ✓ Jusqu'à 4 ans d'emprisonnement
- ✓ Jusqu'à 150 000€ d'amende



CÉSAN
COMMANDEMENT POUR
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ